



## Arriéré prime ancienneté calcul et régularisation

Par **stephjo**, le **29/01/2010** à **10:49**

Bonjour,

Je viens vers vous car la grille conventionnelle de convention collective (3044 - non alimentaire) a changée 2 fois en 2009. Je souhaiterais connaître le mode de calcul pour la régularisation pour prime ancienneté. La grille des salaires mini conventionnelle a changer au 1er janvier 2009 et le 1er juillet 2009. Mon entreprise calcule mes 5% d'ancienneté sur le salaire minimum conventionnel de la grille des salaires. La ce mois ci je m'aperçois que la régularisation a été calculé de la façon suivante :

$(\text{salaire mini conventionnel du 01/01/09} \times 6 \text{ mois}) + (\text{salaire mini conventionnel du 01/01/09} \times 6 \text{ mois}) / 12 = \text{nouvelle base pour calcul prime ancienneté}$

Ma prime d'ancienneté est donc calculée sur cette nouvelle base mais ne correspond donc pas à la grille officielle de la conv collective et je n'ai pas eu de régularisation sur la prime ancienneté de l'année 2009. Merci de me dire si cela est correcte et si non quel mode de calcul ?

Merci d'avance  
STEPHANIE